



VOL DANS UN SUPERMARCHÉ SANS FLAGRANT DELIT

Par **charlotteauxfraises**, le **20/04/2018 à 16:14**

Bonjour, j'ai dérobé des marchandises dans un magasin (leclerc pour ne pas le citer) dans la commune X. Je n'ai pas été interpellée par un vigile et comme j'étais à pieds, pas moyen de me retrouver ... Et pourtant il y a une semaine j'ai reçu une convocation de la gendarmerie pour une affaire me concernant sur la commune X. Évidemment j'ai tout de suite pensé au vol dans le supermarché. Je ne comprends pas comment ils ont pu mettre un nom sur ma personne et avoir mon téléphone portable.

je dois quand même vous dire que j'avais volé dans un leclerc 6 mois plus tôt (et que j'étais passée au tribunal) dans une autre commune, le directeur du magasin a-t-il pu faire le rapprochement et me dénoncer à la gendarmerie ? Je voudrais comprendre ...

Par **Visiteur**, le **20/04/2018 à 16:23**

Bonjour,
rendez vous à la gendarmerie et vous saurez ? :-)

Par **charlotteauxfraises**, le **20/04/2018 à 16:38**

Bonjour, je vais bien entendu me rendre à la gendarmerie mais je désirerais savoir si retrouver quelqu'un de cette façon est légale ? A savoir un directeur de magasin peut-il apporter une bande vidéo à la gendarmerie afin de reconnaître quelqu'un ?